

SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 21 décembre 2013, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h 20 par monsieur Jean François Delisle.

Mot de bienvenue du maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par, monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

478-12-2013

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 23 novembre 2013

1.1.2 Procès-verbal du 30 novembre 2013

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Hydro-Québec – Installation compteur nouvelle génération

1.2.1.2 Tour du Courage PROCURE

1.2.1.3 Tour cyclisme 2014

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Travaux sur la rive – 7, ch. Huchéry

1.3.2 Travaux sans permis – 64, ch. du Lac-à-l'Île

1.3.3 Dossier matricule 3618-61-2903

1.4 Règlements municipaux

1.4.1 Avis de motion Code d'éthique et de déontologie des élus

1.4.2 Calendrier des séances régulières du conseil 2014

1.4.3 Nomination d'un maire substitut

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Entente de paiement matricules 3817-23-3877 et 3817-24-3129

2.4 Rapport du maire

2.5 Demande d'aide financière

2.5.1 Demande Objectif Partage

2.5.2 Demande Intercentre

2.6 Service de contrôle canin

2.7 Cadeaux de Noël des bénévoles de la bibliothèque

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

- 2.8 Dépenses du maire novembre 2013
- 2.9 Report des heures cumulées des employés
- 2.10 Party de Noël des employés
- 2.11 Offre de service – Services juridiques et lac Quenouille
- 2.12 Factures
 - 2.12.1 Réparation du camion GMC
 - 2.12.2 Réfection du chemin du Lac-de-l’Original et facture Consultants SM
- 2.13 Subvention pour travaux chemins
- 2.14 Augmentation de la marge de crédit
- 2.15 Politique familles-aînés : rapport financier
- 3. Ressources humaines**
 - 3.1 Embauche du responsable des loisirs
 - 3.2 Embauche du responsable de la bibliothèque
 - 3.3 Appel d’offre pour responsable de la voirie
 - 3.4 Vacances Véronique Cronier
- 4. Ressources matérielles et immobilières**
 - 4.1 Fin du mandat de l’architecte – Pavillon Bélair
 - 4.2 Offre de service de l’architecte – Centre culturel et communautaire
- 5. Sécurité publique**
 - 5.1 Statistique Sûreté du Québec
 - 5.2 Entente sinistrés – Contribution annuelle
 - 5.3 Pratique incendie au 10, chemin Richard
- 6. Réseau routier, transport**
 - 6.1 Virage chemin Drapeau pour collecte des déchets
- 7. Gestion du territoire et du milieu**
 - 7.1 PIIA Affichage
 - 7.1.1 Demande de la Radio Vallacquoise
 - 7.2 Dérogations mineures
 - 7.2.1 Demande du 210, ch. Rivest
 - 7.3 Restauration du lac Gagnon
 - 7.4 Régie Intermunicipale des Trois-Lacs
 - 7.4.1 Procès-verbal du 28 novembre 2013
- 8. Service à la collectivité**
 - 8.1 Sports et loisirs
 - 8.1.1 Demande de réservation de salle pour cours de Zumba
 - 8.1.2 Offre d’organisation de danses libre
 - 8.2 Radio Vallacquoise
 - 8.2.1 Demande d’un local
 - 8.2.2 Diffusion intégrale des assemblées municipales
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de l’Assemblée**

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 23 novembre 2013

479-12-2013

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal du 23 novembre 2013 avec les modifications suivantes:

À la résolution numéro 439-11-2013 sous la responsabilité de monsieur Jean François Delisle, maire, ajouter « Le maire représente la municipalité auprès des comités de la MRC, de la RITL et de la RIDR. » et sous la responsabilité de madame Fatima Hamadi, conseillère, ajouter « Communications ».

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

1.1.2 Procès-verbal du 30 novembre 2013

480-12-2013

Il est proposé par monsieur Marc Gravel conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 30 novembre 2013.

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Hydro-Québec – Installation compteur nouvelle génération

481-12-2013

ATTENDU QUE l'installation des compteurs de nouvelle génération, dits «compteurs intelligents», qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

ATTENDU QUE les radiations électromagnétiques émanant de l'émetteur récepteur à ondes pulsées dont ces compteurs sont munis pourraient contribuer à déclencher des problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles;

ATTENDU l'inquiétude ressentie par un certain nombre de citoyens quant au projet d'installation de ces compteurs par Hydro-Québec;

ATTENDU QU'Hydro-Québec n'a nullement démontré les avantages que pourrait représenter pour le consommateur ce nouveau mode de relève de leur consommation électrique;

ATTENDU les opinions et études divergentes au sujet de l'existence et de l'envergure des dangers potentiels d'utilisation de ces compteurs;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, le principe de précaution doit s'appliquer;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère et résolu à l'unanimité :

DE demander au gouvernement du Québec d'imposer à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences;

D'appuyer la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec demandant à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement les clients qui ne veulent pas de compteurs « intelligents » et leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais;

QUE le gouvernement du Québec exige entretemps d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sans frais, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences de première et de deuxième génération déjà installé par un compteur électromécanique n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de conserver tout compteur électromécanique installé sur sa propriété ou dans son logement.

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

DE faire parvenir copie de la présente résolution à Hydro-Québec et à monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand, qui a accepté de la porter à l'attention de son gouvernement.

ADOPTÉE

1.2.1.2 Tour du Courage PROCURE

482-12-2013

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le blocage temporaire de la route du Nordet de 6 h à 14 h, le samedi 14 juin 2014, sous la supervision de la Sûreté du Québec tout en laissant libre circulation aux résidents de Val-des-Lacs, circulation locale seulement, afin de permettre un événement cycliste de levée de fonds pour la lutte contre le cancer de la prostate.

ADOPTÉE

1.2.1.3 Tour de cyclisme 2014

483-12-2013

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser la Fédération cycliste du Québec d'organiser la course cycliste 2014 sur le territoire de la municipalité le dimanche 8 juin 2014.

ADOPTÉE

M. Marc Gravel quitte l'assemblée à 11h et revient dans la salle à 11h02.

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Travaux sur la rive – 7, ch. Huchéry

484-12-2013

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 7 chemin Huchéry à procéder à la démolition de la galerie existante sans permis;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la galerie à été conçue sans permis;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'ordonner la démolition de la portion de la galerie excédent la dimension originale.

ADOPTÉE

1.3.2 Travaux sans permis – 64, ch. du Lac-à-l'Île

485-12-2013

CONSIDÉRANT que le propriétaire à procéder à la construction d'un bâtiment accessoire sans permis;

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT que la construction se trouve à une distance de 8.3 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;

CONSIDÉRANT que la distance requise est de 20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;

CONSIDÉRANT la demande de délai pour la démolition du bâtiment accessoire;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder un délai jusqu'au 1^{er} juin 2014 pour la démolition du bâtiment accessoire.

ADOPTÉE

1.3.3 Dossier matricule 3618-61-2903

486-12-2013

CONSIDÉRANT que le propriétaire a obtenu un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment en date du 26 octobre 2010 en vigueur jusqu'au 26 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que le permis a été renouvelé en date du 10 février 2012 en vigueur jusqu'au 10 février 2013;

CONSIDÉRANT que les travaux ne sont pas encore terminés;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'organiser une rencontre avec l'avocat de la municipalité afin d'avoir un avis juridique quant à la poursuite de ce dossier.

ADOPTÉE

1.4 Règlement municipaux

1.4.1 Règlement Code d'éthique et déontologie des élus

Avis de motion

Avis de motion est déposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, qu'un projet de règlement sera déposé visant à ajouter qu'il est interdit à tout membre du conseil de la municipalité d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur remise du projet de règlement deux jours avant la présentation du règlement.

ADOPTÉE

1.4.2 Calendrier des séances régulières du conseil 2014

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

487-12-2013

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des rencontres préparatoires et des assemblées régulières aux dates suivantes :

CALENDRIER DES RENCONTRES 2014	
RENCONTRES PRÉPARATOIRES	ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES À 10 HRS
Mercredi le 15 janvier	Samedi le 18 janvier
Mercredi le 12 février	Samedi le 22 février
Mercredi le 12 mars	Samedi le 22 mars
Mercredi le 9 avril	Samedi le 19 avril
Mercredi le 7 mai	Samedi le 17 mai
Mercredi le 11 juin	Samedi le 21 juin
Mercredi le 9 juillet	Samedi le 19 juillet
Mercredi le 6 août	Samedi le 16 août
Mercredi le 10 septembre	Samedi le 20 septembre
Mercredi le 8 octobre	Samedi le 18 octobre
Mercredi le 12 novembre	Samedi le 22 novembre
Mercredi le 10 décembre	Samedi le 20 décembre

ADOPTÉE

1.4.3 Nomination d'un maire substitut

488-12-2013

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de permettre que chaque conseiller soit nommé maire substitut en procédant à tour de rôle à un intervalle de deux mois, en débutant par le conseiller #1.

ADOPTÉE

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

489-12-2013

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier l'émission des chèques n°5560 à n°5631, pour un montant total de 553 653.14 \$.

Paiements par internet au 12 décembre 2013 pour un montant de 22 169.47 \$ pour un grand total de déboursés de 555 822.61 \$.

ADOPTÉE

2.2 Rapport des salaires

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

490-12-2013

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois de novembre pour un montant total de 42 099.49 \$.

ADOPTÉE

2.3 Ententes de paiement

2.3.1 Entente de paiement matricules 3817-23-3877 et 3817-24-3129

491-12-2013

CONSIDÉRANT la demande d'entente de paiement du propriétaire pour les matricules 3817-23-3877 et 3817-24-3129;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de paiement pour les mois de décembre 2013 à février 2014. Par la suite, de procéder à une nouvelle entente incluant le montant des taxes de l'année 2014.

ADOPTÉE

2.3.2 Entente de paiement matricule 4018-63-8355

492-12-2013

CONSIDÉRANT la demande d'entente de paiement du propriétaire pour les matricules 4018-63-8355;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de paiement pour les mois janvier à septembre 2014. Entretemps, de procéder à une nouvelle entente incluant le montant des taxes de l'année 2014.

ADOPTÉE

2.4 Rapport du maire

493-12-2013

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport du maire 2013 annexé à la présente.

ADOPTÉE

2.5 Demande d'aide financière

2.5.1 Demande Objectif Partage

494-12-2013

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à un don à l'organisme Objectif Partage pour un montant de cinq cent (500 \$) dollars.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

2.5.2 Demande Intercentre

495-12-2013

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à un don à l'organisme Intercentre pour un montant de cinq cent (500 \$) dollars.

ADOPTÉE

2.6 Service de contrôle canin

Cette rubrique est reportée.

2.7 Cadeaux de Noël des bénévoles de la bibliothèque

496-12-2013

CONSIDÉRANT que les bénévoles de la bibliothèque ont assuré le fonctionnement de celle-ci durant l'absence d'une responsable de la bibliothèque depuis la saison estivale 2013;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'offrir une carte-cadeau au montant de 50 \$ aux bénévoles de la bibliothèque pour un montant total de quatre cent trente-neuf et soixante (439.60 \$) dollars, taxes incluses.

ADOPTÉE

2.8 Dépenses du maire novembre 2013

497-12-2013

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport de dépenses de novembre 2013 de monsieur Jean François Delisle, maire, pour un montant de trois cent soixante-neuf et quatre-vingt-quatre (369.84 \$) dollars.

ADOPTÉE

2.9 Report des heures cumulées des employés

Cette rubrique est reportée.

2.10 Party de Noël des employés

498-12-2013

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'organiser une fête de Noël pour les employés municipaux en janvier 2014 pour un budget maximal de mille (1 000 \$) dollars.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

2.11 Offre de service – Services juridiques et lac Quenouille

499-12-2013

CONSIDÉRANT la résolution 436-11-2013 relative à une demande d'offre de service pour l'obtention d'un avis légal concernant la réglementation au lac Quenouille;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt de l'offre de service de Me Jean-François Girard en début d'année 2014 au montant de 750 \$, taxes et frais de déplacement en sus. L'offre de service sera transmise à la municipalité de Lac-Supérieur et à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts afin d'en partager les coûts.

ADOPTÉE

2.12 Factures

2.12.1 Réparation du camion GMC

500-12-2013

CONSIDÉRANT la facture de réparation du camion GMC 5500 2005 par Les Équipements Cloutier Inc. qui ont été faites suite à l'inspection requise par la S.A.A.Q. pour un montant total de 11 641.47 \$ dont 8 751.05 \$ étaient mentionnées «requis suite à l'inspection» et 2 890.42 \$ en «extra»;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement de la facture pour un montant de 11 641.47 \$

ADOPTÉE

2.12.2 Réfection du chemin du Lac-de-l'Original

501-12-2013

CONSIDÉRANT la résolution 407-09-2013 concernant l'acceptation de la soumission des Entreprises Guy Desjardins inc. pour un montant de 343 659.13 \$ taxes incluses permettant la réfection d'une partie du chemin du Lac-de-l'Original ;

CONSIDÉRANT la résolution 407B-09-2013 accordant les avenants nécessaires afin de permettre le pavage d'une section suffisante du chemin du Lac-de-l'Original afin d'utiliser entièrement les montants accordés par le règlement d'emprunt et les montants du programme sur la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T.E.C.Q.) visant ce chemin;

CONSIDÉRANT que les travaux ont nécessité un élargissement du chemin pour assurer la qualité du pavage et qu'une section supplémentaire a été réalisé afin d'atteindre les chemins Faucon et Hibou;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement de la facture pour un montant total de 373 773.01 \$ et de considérer la retenue au montant de 36 121.19 \$ taxes en sus à libérer dans un an.

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

ADOPTÉE

2.13 Subvention pour travaux chemins et facture Consultants SM

502-12-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait droit à une subvention totale de 37 330\$ pour l'aide à l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés par le programme sont les chemins Dion, Faucon, Petit-lac-de-l'Orignal, Michauville et Val-Mont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins visés pour un montant total de 66 874 \$ et joint à la demande copies des pièces justificatives, conformément aux exigences de Transports Québec;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de demander le versement de la subvention accordée.

ADOPTÉE

503-12-2013

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le mandat de la firme SM Consultant pour la réhabilitation de la chaussée du chemin du Lac-de-l'Orignal sur une distance approximative de 3 kilomètres pour un montant de 6 317.88 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2.14 Augmentation de la marge de crédit

504-12-2013

CONSIDÉRANT que la marge de crédit courante numéro 100220 MC1 est au montant 700 000\$;

CONSIDÉRANT le besoin de financement temporaire de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'augmentation de la marge de crédit de la municipalité d'un montant de 300 000 \$, pour un montant total de 1 000 000 \$;

Monsieur Jean François Delisle, maire ainsi que madame Stéphanie Russell, directrice générale par intérim sont autorisés à signer tous les documents pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

2.15 Politique familles-aînés : rapport financier

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

2.16 Rapport financier de la fête de Noël

505-12-2013

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport financier de la fête de Noël ayant eu lieu le 15 décembre 2013 au montant de 1 618.50\$.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines

3.1 Embauche du responsable des loisirs

506-12-2013

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Guillaume Beauregard à titre de responsable des loisirs pour une durée de six (6) semaines au taux horaire de seize (16.00 \$) dollars de l'heure afin de préparer les activités de la relâche scolaire et la programmation d'activités 2014, à partir de janvier 2014.

ADOPTÉE

3.2 Embauche du responsable de la bibliothèque

507-12-2013

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de madame Mélanie Payette comme responsable de la bibliothèque pour vingt (20) heures semaine au taux horaire de quinze (15.00\$) dollars de l'heure.

ADOPTÉE

3.3 Appel d'offre du responsable de la voirie

508-12-2013

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offre pour combler le poste de remplacement du responsable de la voirie pendant son congé de paternité, soit pour une période d'environ neuf (9) mois à partir du 3 mars 2014.

ADOPTÉE

3.4 Vacances de Véronique Cronier

509-12-2013

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de vacances de madame Véronique Cronier pour la semaine du 5 au 11 janvier 2014.

ADOPTÉE

4. Ressources matérielles et immobilières

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

4.1 Fin du mandat de l'architecte – Pavillon Bélair et centre culturel et communautaire

510-12-2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro 450-11-2013 concernant une nouvelle évaluation des besoins et des estimés quant au projet de rénovation du centre culturel et communautaire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 451-11-2013 concernant l'abandon du projet d'aménagement au sous-sol du Pavillon Bélair ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de mettre fin au mandat de monsieur François Emery, architecte pour le projet d'aménagement au sous-sol du Pavillon Bélair et des travaux au centre culturel et communautaire.

ADOPTÉE

4.2 Offre de service de l'architecte – Centre culturel et communautaire

511-12-2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro 451-11-2013 concernant l'évaluation de nouveaux les besoins de la municipalité et de Coup pouces Alimentaire de Val-des-Lacs pour relocaliser les infrastructures dans le centre culturel et communautaire;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité procéder à une demande d'offre de service auprès de monsieur François Emery, architecte pour les plans et devis de l'aménagement du sous-sol du centre culturel et communautaire, en excluant les services de surveillance des travaux.

ADOPTÉE

**5. Sécurité publique
5.1 Statistiques Sûreté du Québec**

512-12-2013

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des statistiques des différentes interventions de la Sûreté du Québec en 2013.

ADOPTÉE

5.2 Entente sinistrés – Contribution annuelle

513-12-2013

ATTENDU que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

ATTENDU que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder à la signature de l'entente et au paiement de la contribution annuelle pour un montant de cent cinquante (150 \$) dollars. Monsieur Jean François Delisle, maire et madame Stéphanie Russell, directrice générale par intérim sont autorisés à signer tous les documents pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

5.3 Pratique incendie au 10, chemin Richard

514-12-2013

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser que le service des incendies effectue une pratique incendie au 10, chemin Richard en janvier 2014.

ADOPTÉE

6. Réseau routier, transport

6.1 Virage chemin Drapeau pour collecte des déchets

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

515-12-2013

CONSIDÉRANT la résolution 348-08-2013 concernant l'aménagement d'une partie du chemin Drapeau afin de permettre au service de collecte des ordures d'avoir une virée à son extrémité;

CONSIDÉRANT le besoin de déneigement de cette virée;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser que le service de la voirie procède au déneigement de la virée situé au bout du chemin Drapeau afin de permettre la collecte des déchets.

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 PIIA Affichage

7.1.1 Demande de la Radio Vallacquoise

516-12-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA-2013-16 accompagnée de documents a été déposée au mois de décembre 2013 par Réal Terrault ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'implantation de quatre (4) affiches;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme estiment que le projet ne respecte pas le point b) du 2^e objectif du PIIA Affichage 372-02 en ne contribuant pas à la création d'un environnement visuel harmonieux;

CONSIDÉRANT l'avis défavorable du Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'évaluer la possibilité de fournir un lieu d'affichage commun pour les organismes communautaires;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

ADOPTÉE

7.2 Dérogation mineure

7.2.1 Demande du 210, chemin Rivest

517-12-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande datée du 27 septembre 2013 a été déposée par Anny Bisson;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire avec un revêtement extérieur et un revêtement de toiture en toile de polyester en fait de PVC alors que l'article 48 du règlement 367-02 prescrit que sous réserve des dispositions particulières prévues par le présent règlement, seuls sont autorisés comme revêtement extérieur les matériaux suivants :

1. le bois ou produit du bois de finition extérieure, peint ou traité;

SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013

2. la brique ayant une profondeur minimum de dix virgule seize centimètres (10,16 cm);
3. la pierre naturelle;
4. la céramique et le terra-cota;
5. le verre;
6. le bloc de béton architectural;
7. les panneaux d'acier ou d'aluminium anodisé prépeints et précuits à l'usine;
8. les planches à clin d'aluminium et d'acier émaillé d'une jauge calibre 24, de vinyle ou d'un matériau équivalent sans excéder douze virgule sept centimètres (12,7 cm) de largeur;
9. les bardeaux d'asphalte et de cèdre, les revêtements multicouches, les métaux émaillés, le gravier et l'asphalte ainsi que les tuiles sont permis pour les toitures.

CONSIDÉRANT QUE l'article 48 du règlement 367-02 prescrit que sous réserve des dispositions particulières prévues par le présent règlement, seuls sont autorisés comme revêtement extérieur les matériaux suivants :

1. le bois ou produit du bois de finition extérieure, peint ou traité;
2. la brique ayant une profondeur minimum de dix virgule seize centimètres (10,16 cm);
3. la pierre naturelle;
4. la céramique et le terra-cota;
5. le verre;
6. le bloc de béton architectural;
7. les panneaux d'acier ou d'aluminium anodisé prépeints et précuits à l'usine;
8. les planches à clin d'aluminium et d'acier émaillé d'une jauge calibre 24, de vinyle ou d'un matériau équivalent sans excéder douze virgule sept centimètres (12,7 cm) de largeur;
9. les bardeaux d'asphalte et de cèdre, les revêtements multicouches, les métaux émaillés, le gravier et l'asphalte ainsi que les tuiles sont permis pour les toitures.

CONSIDÉRANT QUE permettre la construction d'un bâtiment accessoire avec un revêtement extérieur et un revêtement de toiture en toile de polyester enduit de PVC constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

COSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande semble avoir pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, messieurs les conseillers Sylvain Gauthier et Nicola Ranieri, s'abstenant, de refuser la demande.

ADOPTÉE

7.3 Restauration du lac Gagnon

518-12-2013

CONSIDÉRANT la résolution 394-09-2013 acceptant l'offre de services de l'entreprise SNC Lavalin relative à l'étude des différentes options pour la restauration du lac Gagnon au montant de 10 000\$, mandat qui devait débiter avant janvier 2014;

CONSIDÉRANT l'objectif du conseil de rationaliser les dépenses et en conséquence, d'abandonner le projet de restauration du lac Gagnon;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de mettre fin au mandat donné à l'entreprise SNC Lavalin et d'organiser une rencontre avec l'Association du lac Gagnon.

ADOPTÉE

**7.4 Régie Intermunicipale des Trois-Lacs
7.4.1 Procès-verbal du 28 novembre 2013**

Cette rubrique est reportée.

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Demande de réservation de salle pour cours de Zumba

519-12-2013

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de location de salle pour le centre culturel et communautaire, à titre gratuit, pour les cours de Zumba pour la saison d'hiver et de printemps 2014. Les cours pourront être offerts à l'hôtel de ville pendant les travaux du centre culturel et communautaire.

ADOPTÉE

8.1.2 Offre d'organisation de danses libres

520-12-2013

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de location de salle, à titre gratuit, pour le centre culturel et communautaire les samedis soirs ainsi que pour le Pavillon Bélair un soir par semaine pour des cours de danses libres.

Il est à noter que la municipalité se réserve le droit de reprendre le local, sans avis préliminaire, si elle en éprouve le besoin.

**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2013**

ADOPTÉE

**8.2 Radio Vallacquoise
8.2.1 Demande d'un local**

521-12-2013

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'offrir un local situé au deuxième étage du Pavillon Bélair afin de permettre à la Radio Vallacquoise de donner de la formation à ses artisans, de réunir le conseil d'administration, etc.

Il est à noter que la municipalité se réserve le droit de reprendre le local, sans avis préliminaire, si elle en éprouve le besoin.

ADOPTÉE

**8.2 Radio Vallacquoise
8.2.2 Diffusion intégrale des assemblées municipales**

522-12-2013

CONSIDÉRANT que pour permettre la diffusion intégrale des assemblées municipales, une autorisation des citoyens présents dans la salle est requise;

CONSIDÉRANT que les assemblées se produisent le samedi afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être présent;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de refuser la demande de la Radio Vallacquoise relative à la diffusion des assemblées municipales sur leurs ondes.

ADOPTÉE

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

523-12-2013

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 13 h.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean François Delisle,
maire**

**Stéphanie Russell,
secrétaire-trésorière, directrice
générale par intérim**